Webinaire

# Vers une résilience face aux risques majeurs



Le 10 octobre 2022

# Introduction

## Pourquoi ce webinaire?

- Actualité nationale/internationale récente
- Presque toutes les communes en France: Métropole + Outre-mer exposées à des risques
- Changement climatique
- 13 octobre:

- Journée internationale pour la réduction des catastrophes
- Journée nationale de la résilience face aux risques majeurs *(1ere édition en 2022)*

**NECESSITE DE DEVELOPPER UNE CULTURE DU RISQUE**

# Introduction

## Un webinaire proposé conjointement par :



**Viviane BAYAD**
Cheffe de projets nationaux transverses



**Clémence CARON**
Responsable nationale des spécialités planification et aménagement



**Didier POULHAZAN**
Chef de projet prévention, sécurité civile et publique



**Estelle WATEAU**
Responsable nationale des spécialités eau, assainissement

Association française pour la Prévention des Catastrophes Naturelles et Technologiques
AFPCNT
Mieux comprendre, mieux prévenir



**Ghislaine VERRHIEST-LEBLANC**
Directrice Générale de l'AFPCNT



**Michel SACHER**
Trésorier de l'AFPCNT

# L'AFPCNT
# en quelques mots

# L'AFPCNT

*Association Loi 1901 créée fin 2000 pour constituer une* ***plateforme permanente transversale et multirisques d'acteurs impliqués dans la prévention et la gestion des risques de catastrophes et la réduction de leurs conséquences****.*

✓*Une centaine d'adhérents (personnes morales et physiques)*

✓*Un conseil scientifique*

✓*Deux enjeux :*

- **Créer des espaces de collaboration et de concertation entre les différents acteurs du territoire**
- **Veiller, capitaliser et diffuser les savoirs et les pratiques transversales des acteurs territoriaux, nationaux et internationaux**

✓*Trois défis :*

- **Contribuer à la connaissance scientifique et aux pratiques de la prévention et de la gestion des catastrophes**
- **Œuvrer à une prise en compte de la science et des pratiques lors de élaboration et la mise en œuvre des politiques publiques de prévention et de gestion des catastrophes**
- **Œuvrer à caractériser les changements globaux, les transitions et les points de bifurcations sur les territoires**



# L'AFPCNT

Association
Française
pour la Prévention
des Catastrophes
Naturelles et Technologiques

**AFPCNT**

Mieux comprendre, mieux prévenir

Agir ensemble
pour un avenir plus résilient
face aux risques majeurs

**Rejoignez-nous !**

## Les quatre missions de l'AFPCNT

**Mission 1**
Animation du réseau des acteurs du risque
*Pilote : François GERARD*

**Mission 2**
Actions d'animation scientifique (conseil scientifique)
*Pilote : Myriam MERAD*

**Mission 3**
Actions territoriales et inter-sectorielles
*Pilote : Bernard GUEZO*

**Mission 4**
Actions européennes et internationales
*Pilote : Roland NUSSBAUM*

# Le projet associatif sKarabée

sKarabée
un projet de l'AFPCNT

## La force d'un réseau face aux risques majeurs !

AFPCNT
Mieux comprendre, mieux prévenir



skarabée

**Skarabée, le mariage entre renouveau et rebond**

**SCARABÉE** Symbole égyptien du renouveau, le scarabée dispose de capacités de résistance et d'adaptation importantes qui font de lui un animal particulièrement résilient face à l'évolution de son environnement et aux agressions externes.

**K** est une unité de mesure du ressort. Le ressort symbolise la souplesse, le rebond, la flexibilité, la résistance.

# Le projet associatif sKarabée



# Sommaire

- **Qu’est-ce qu’un risque majeur?**
- **Les composantes de la prévention des risques majeurs**
- **La culture du risque en question et la journée nationale du 13 octobre**
- **Des responsabilités en jeu**

# Qu’est ce qu’un risque majeur ?

# Question N°1

Qu’est-ce qu’un risque majeur ?

A – La combinaison d’un aléa et d’un enjeu

B – La combinaison d’un dommage et d’un risque

C – La résultante d’un danger et d’un dommage

# Question N°2

Qu’est-ce qui caractérise un risque majeur ?

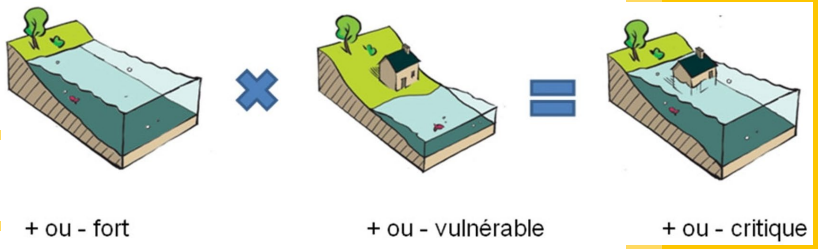
A – Sa forte gravité et sa forte fréquence

B – Sa faible gravité et sa forte fréquence

C – Sa faible gravité et sa faible fréquence

D – Sa forte gravité et sa faible fréquence

# Définition




**Naturels :** inondation, incendie, etc.
**Technologiques :** barrage, usine, etc.

**Risque Majeur**

**ALÉA**

**ENJEUX**

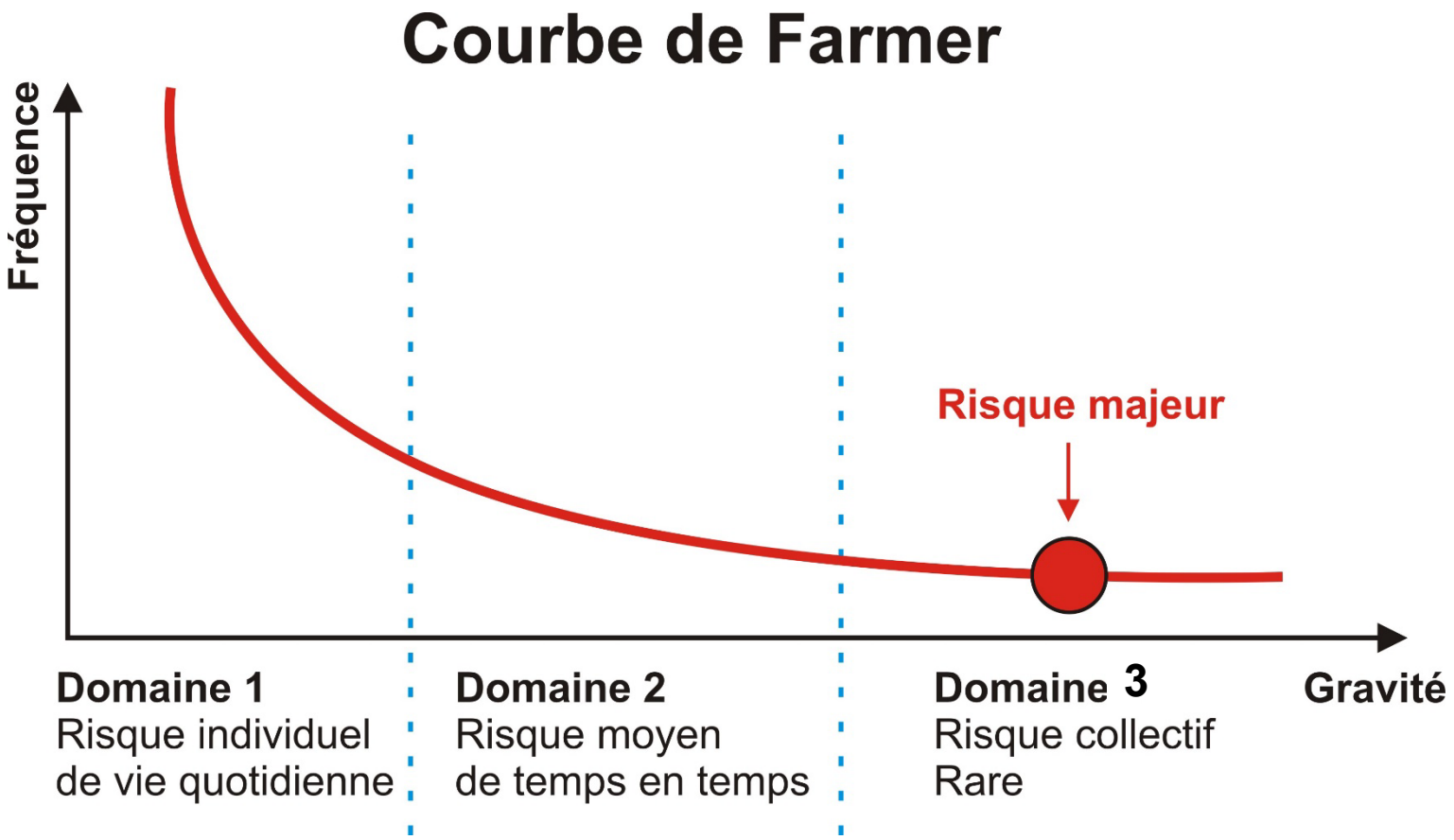
**Humains**
**Economiques**
**Environnementaux**

**Faible occurrence + Gravité**

**Occurrence**
Probabilité réduite

**Gravité**
Intensité du phénomène
Sensibilité des enjeux

# Définition


Courbe de Farmer
Fréquence
Risque majeur
Gravité
Domaine 1
Risque individuel
de vie quotidienne
Domaine 2
Risque moyen
de temps en temps
Domaine 3
Risque collectif
Rare

# Perception du risque

**La perception des risques est une notion fondamentale qui est en relation directe avec la notion d'acceptabilité. Elle est liée à la peur.**

La perception des risques est différente :

- selon l'individu

Un employé d'une industrie chimique n'aura pas la même perception qu'un riverain du site.

- selon le type de risque

Les risques diffus ne seront pas perçus avec la même intensité que les risques ponctuels.



# Les principaux risques majeurs

## LES RISQUES NATURELS MAJEURS



Inondation



Feu de forêt



Mouvement de terrain



Avalanche



Séisme

## LES RISQUES TECHNOLOGIQUES MAJEURS



Industriel



Transport Matières Dangereuses



Rupture barrage



Nucléaire

# Une sécurité à 3 niveaux

**SÉCURITE PRIMAIRE = PRÉVENTION**

On fait tout pour que l'évènement n'arrive pas

*Mais l'évènement arrive…*



**SÉCURITE SECONDAIRE = PRÉVISION**

On fait tout pour que la catastrophe ne s'aggrave pas

*Mais la catastrophe s'étend…*



**SÉCURITE TERTIAIRE = PROTECTION**

On fait tout pour protéger les hommes et les biens

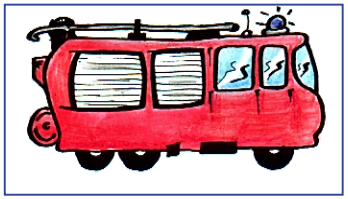
# L'intervention

**Son but est de stopper le sinistre. Elle agit sur la gravité de l'événement non souhaité.**

**Elle est déclenchée lorsque l'ensemble des moyens destinés à réduire les risques se sont avérés insuffisants et qu'un sinistre est survenu.**

**Cependant, elle est facilitée si ces moyens de prévention, de prévision et de protection ont été mis en place.**

## Acteurs de l'intervention :



- des professionnels de la sécurité (pompiers, SAMU, services de sécurité privés…)



- mais aussi, toute personne qui porte secours…

# La réparation

**Son but est d'assurer le retour à la normale après un accident. La réparation est également un des moyens de mesure de la gravité d'un sinistre. Elle intervient en deux temps.**

## Immédiatement après le sinistre, c'est l'urgence :



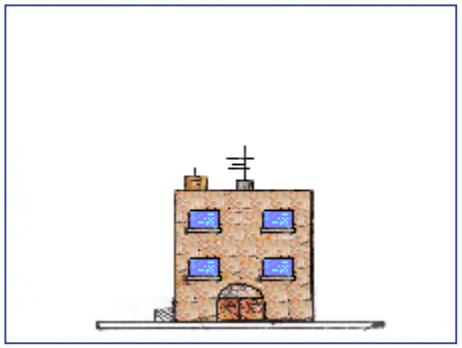
- médicale (soins, soutien psychologique...)
- matérielle (logement, approvisionnement en eau potable, nourriture...)

## Quelques jours à quelques mois après le sinistre (selon le cas), c'est la remise en état et l'indemnisation du préjudice par :



- les compagnies d'assurances
- l'état et les collectivités territoriales
- la solidarité

# Chronologie face aux risques majeurs



Avant le sinistre

PREVENTION

PREVISION



Pendant le sinistre

PROTECTION

INTERVENTION



Après le sinistre

REPARATION

# Question N°3

Au sujet de la vigilance et de l'alerte

A – La vigilance est une information sur un danger potentiel

B – L'alerte est un signal pour prévenir d'un danger imminent ou en cours

C – La vigilance succède à l'alerte

D – La vigilance précède l'alerte

E – La vigilance concerne l'ensemble des phénomènes naturels et technologiques

# Vigilance / alerte

## VIGILANCE

*Information sur un danger potentiel*

*Une vigilance peut conduire à l'activation d'une alerte.*

## ALERTE

*Signal prévenant d'un danger imminent ou en cours*

| | | |
|---|---|---|
| Information sur un phénomène dangereux potentiel dans les 24h à venir, visant à susciter une attitude de vigilance du public. | **QUOI ?** | Diffusion par les autorités d'un signal appelant les individus qui la reçoivent à adopter un comportement de protection. |
| VIGICRUES<br>Basée sur la veille et le suivi des phénomènes naturels. Diffusion par Météo France et le réseau Vigicrues. | **OUTILS** | Sirènes, messages radio, SMS, etc., déclenchés par le préfet ou le maire. |
| **La vigilance VOUS intéressant n'est pas fréquente…**<br>… mais elle réclame votre attention ! | **A RETENIR** | **L'alerte VOUS concernant est très rare…**<br>… adoptez un comportement réflexe de protection (mise en sécurité, évacuation…). |
| Informez-vous sur la situation et les prévisions, anticipez, préparez-vous, suivez les conseils de comportement. | **QUE FAIRE ?** | Mettez-vous immédiatement à l'abri ou dirigez-vous vers le lieu de refuge indiqué par les autorités. |

# Le retour d'expérience

**L'objectif du retour d'expérience est de récolter le maximum d'informations relatives aux accidents ou incidents passés, afin de mieux connaître les risques, dans le but de les réduire.**

- Il se base sur l'identification et l'analyse :
  - des origines des accidents ou incidents
  - de leurs circonstances
  - de leurs conséquences.
- Il concerne aussi bien les accidents naturels que technologiques.
- Il permet de mieux connaître et comprendre les phénomènes afin d'augmenter l'efficacité de l'ensemble des disciplines destinées à réduire le risque (réglementation, prévention, intervention…).

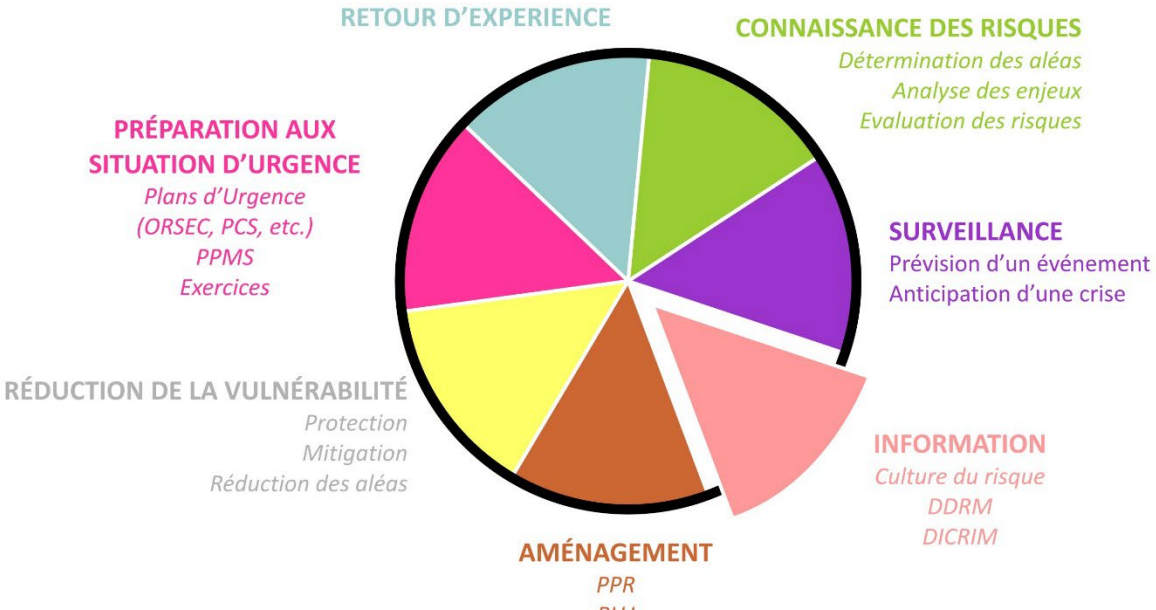
# Les composantes de la prévention des risques majeurs

# 7 piliers

## Les 7 piliers de la gestion des risques

Trivial Pursuit
édition Risques



# Zoom sur le plan communal de sauvegarde (PCS)

## Qu'est ce qu'un PCS ? à quoi ca sert ?

- Le **PCS** est une déclinaison du dispositif ORSEC à l'échelle de la commune. Il permet au maire de **définir l'organisation** de sa commune pour la **gestion d'évènements** ou de **situations de crise**.



## Cadre réglementaire

- *« Le plan communal de sauvegarde […] :*
  - *détermine les mesures immédiates de **sauvegarde et de protection** des personnes ;*
  - *fixe l'organisation nécessaire à la **diffusion de l'alerte et des consignes** de sécurité ;*
  - *recense les moyens disponibles et définit la mise en œuvre des mesures d'accompagnement et de **soutien de la population**. »*

Extrait de l'article 13 de la loi n°2004-811, modernisation de la sécurité civile.

# Question N°4

Le plan communal de sauvegarde est :

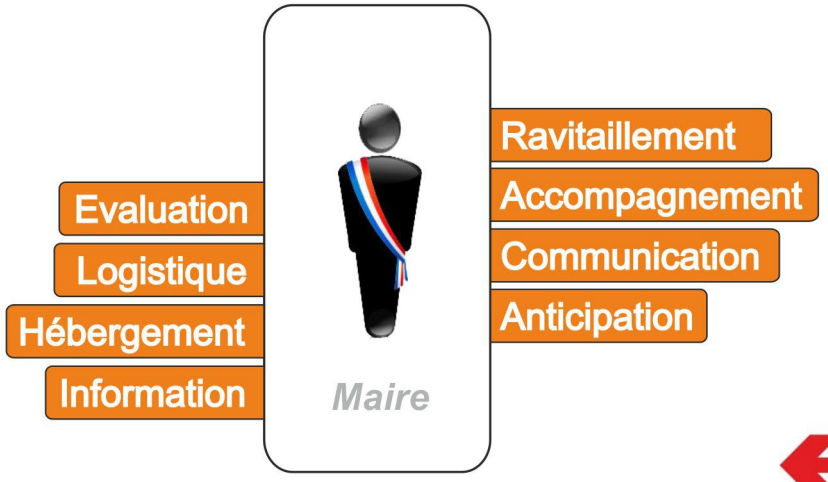
A – Obligatoire pour toutes les communes de France

B – Obligatoire quand la commune est couverte par un PPR

C – Substituable par un Plan Intercommunal de Sauvegarde

# La sauvegarde

## SAUVEGARDER




Informer, alerter, mettre à l'abri, soutenir, accompagner, ravitailler, reloger...

## SECOURIR

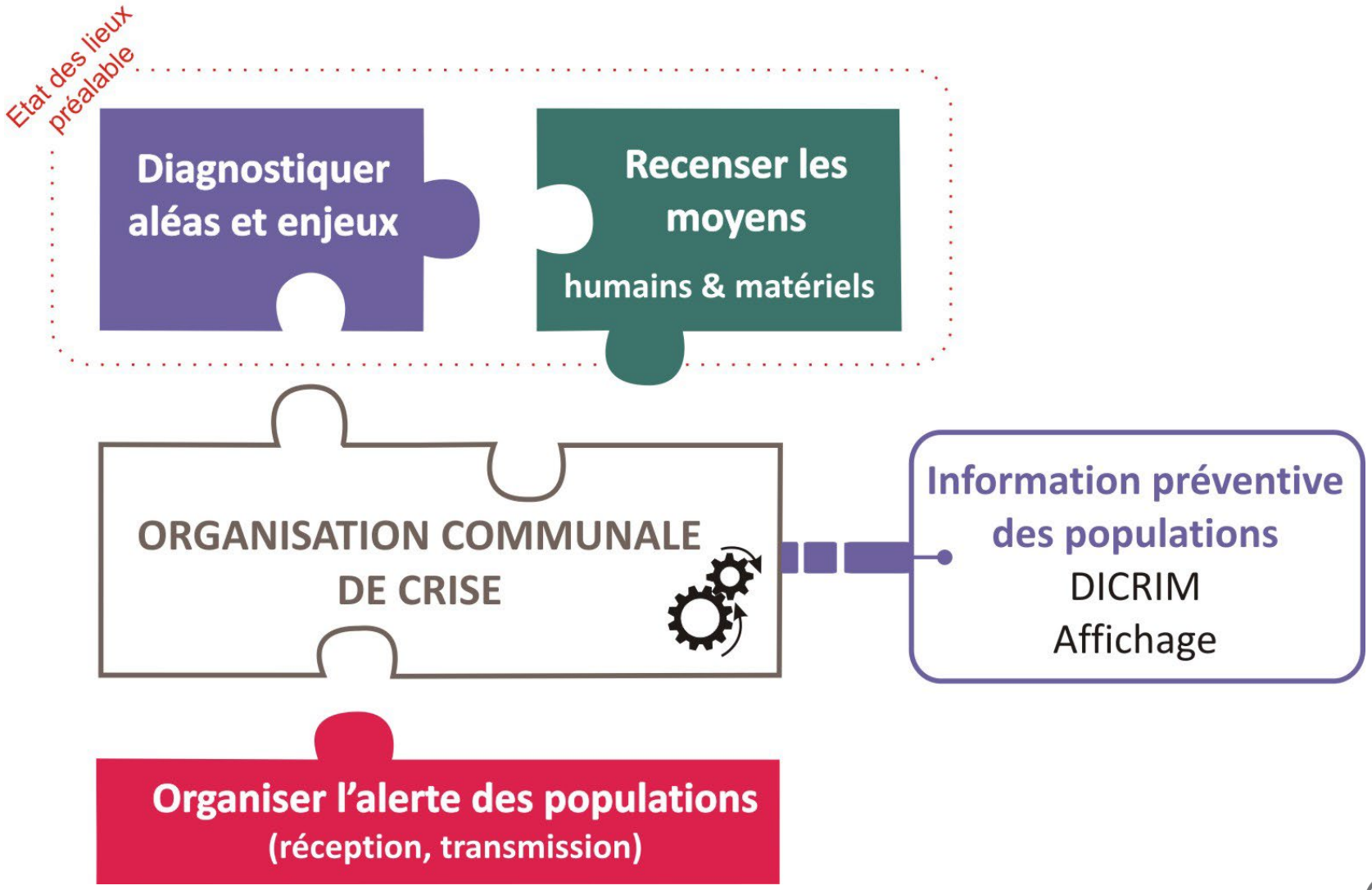
15 SAMU

18 112 Pompiers

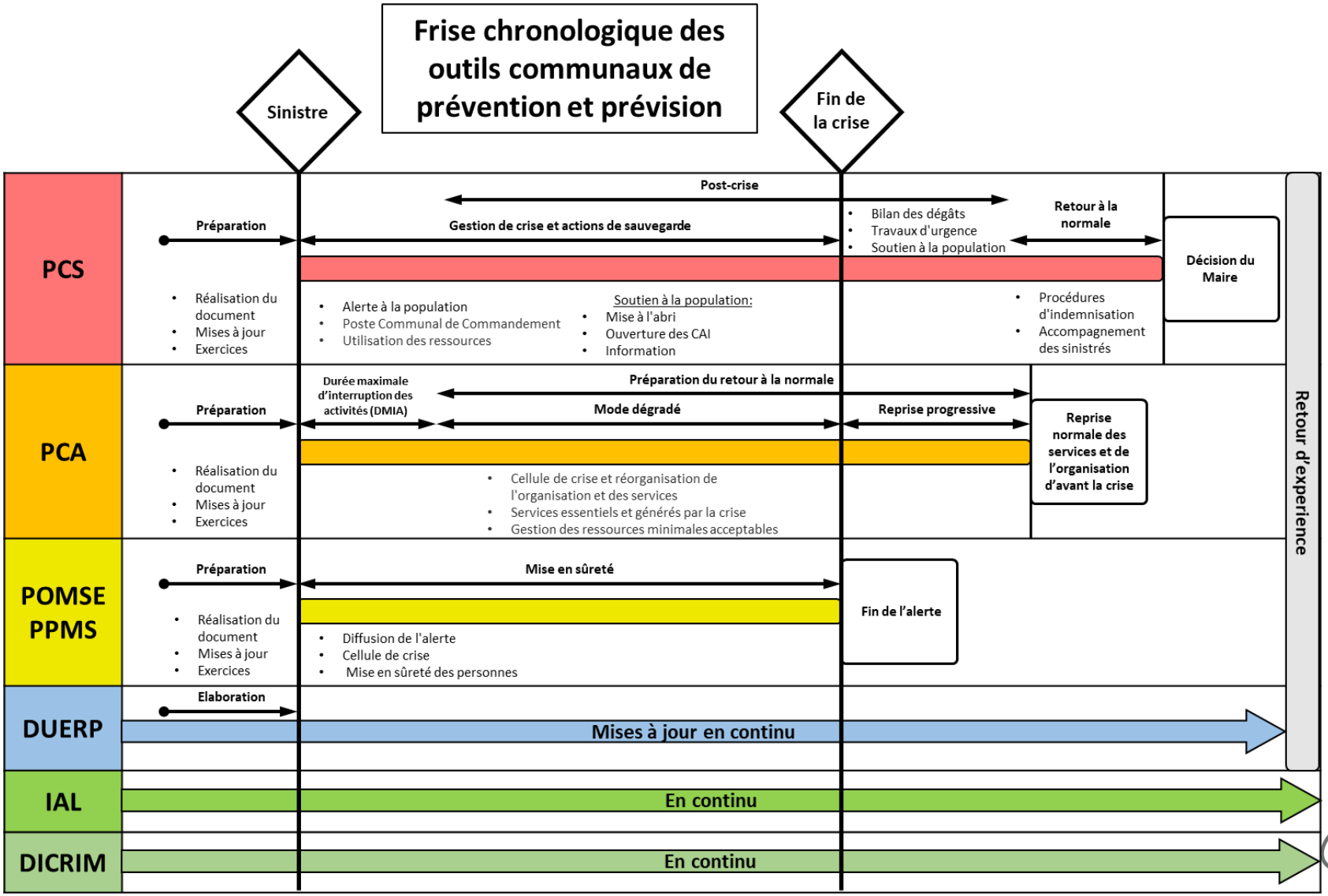
17 Forces de l'ordre

Protéger, soigner, évacuer, sécuriser, médicaliser...

# Contenu d'un PCS



# Autres outils communaux



# Loi Matras

## Consolider le modèle de sécurité civile

Et valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers et les sapeurs-pompiers professionnels.

Nouvelles dispositions sur les plans communaux et intercommunaux de sauvegarde. 5 axes

- consolider le modèle de sécurité civile,
- moderniser le fonctionnement des services d'incendie et de secours (SIS),
- conforter l'engagement et le volontariat,
- renforcer la coproduction de sécurité civile, avec en particulier la poursuite de l'expérimentation d'une plateforme unique d'appels d'urgence, le « 112 »
- mieux protéger les acteurs de la sécurité civile.

## Anticipation de la gestion des crises

- Conforter le **plan communal de sauvegarde.**
- Rendre obligatoire le **plan intercommunal de sauvegarde**.
- Consacrer le rôle des préfets de département dans la gestion territoriale des crises.

# Loi Matras

## Obligation de réaliser un plan communal de sauvegarde

Déjà obligatoire dans les communes dotées d'un PPRN ou comprises dans le champ d'application d'un PPI

- Étendu aux communes comprises dans un territoire à risque important d'inondation *(CE art. L.566-5)*, concernée par une zone de sismicité définie par voie réglementaire, sur laquelle une forêt est classée au titre de *l'article L132-1 du code forestier*.
- Création d'un plan intercommunal de sauvegarde obligatoire dans les EPCI à fiscalité propre dont au moins une commune est soumise à l'obligation d'élaborer un plan communal de sauvegarde.
- Avec exercice tous les cinq ans au moins. Dans la mesure du possible, cet exercice implique aussi la population.

## Un correspondant "incendie et secours"

- Il devra être désigné dans les conseils municipaux des communes qui ne disposent pas d'adjoint au maire ou de conseiller municipal chargé des questions de sécurité civile.
- Décrets attendus…

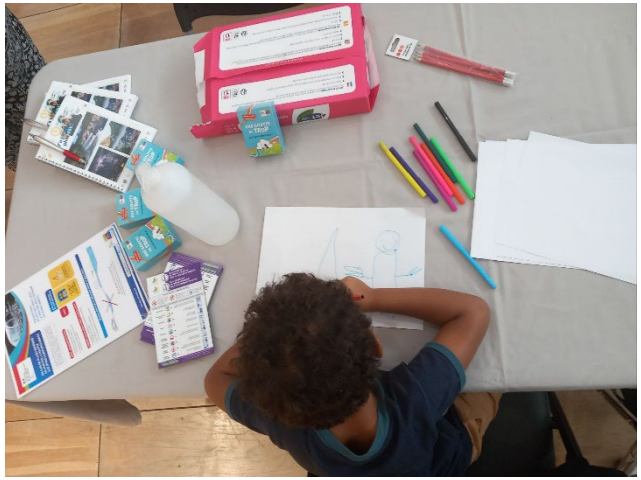



# La culture du risque en question et la journée nationale du 13 octobre




# Culture du risque ?



**Anticiper se conjugue à toutes les personnes**

| | | | |
|---|---|---|---|
| Je | 1 | Nous | 4 |
| Tu | 1 | Vous | 6 |
| Il/Elle | 2 | Ils/Elles | 8 |

**De l'action individuelle à l'action collective,
soyons acteurs de notre sécurité
face aux risques naturels et technologiques**

PRÉFET DE LA ZONE DE DÉFENSE ET DE SÉCURITÉ SUD

AFPCNT
Mieux comprendre, mieux prévenir

100TONI
*Pensées picturales*

# Une journée nationale dédiée le 13 octobre



# Une journée nationale dédiée le 13 octobre



# Une journée nationale dédiée le 13 octobre



# Une journée nationale dédiée le 13 octobre






# Des responsabilités en jeu

# Le rôle du maire face aux risques

## Information

- DICRIM (à partir du DDRM établi par le préfet)
- Affichage risques et consignes *(code de l'environnement art. R125-11 à 14)*
- Inventaire des repères de crue *(CE art. L563-3 et R563.11 à 15)*
- Transmission d'urgence des infos sur les cavités souterraines *(CE L.563-6)*
- Cartographie des carrières et marnières *(CE L.563-6)*

# Le rôle du maire face aux risques

## Prévention

- Intégration des données (risques et nuisances) aux documents de planification de la commune – *PLU et cartes communales*
- Signalisation pour tous les risques naturels prévisibles *(CGCT art. L2212-5)*
- Refuser les autorisations d'urbanisme *(Code de l'urbanisme art. R111-2 et 5)*
- Acquisition à l'amiable ou expropriation de tous les biens exposés – si les moyens de sauvegarde s'avèrent plus onéreux que l'expropriation *(CE art. L561-1 et suivants, R561-1 et suivants).* En cas de risques miniers, l'expropriation relève de la compétence de l'État *(Code Minier art. L174-6 à L174-12)*

# Le rôle du maire face aux risques

## Protection

- Réalisation des travaux utiles pour atténuer les conséquences des risques prévisibles
- Assurer l'entretien des dispositifs, vérifier notamment l'état des digues *(CGCT art. L2212-5)*

## Gestion de crise

- Édicter les mesures de sécurité qu'exigent les circonstances pour assurer la sécurité publique lors d'un évènement - immeuble menaçant ruine par exemple - en cas de danger grave, informer le préfet de toute urgence *(CGCT L.2212-4 et L.2212-2(5), Code la Construction et de l'Habitation L.511-3)*
- Élaborer le PCS et le tenir à jour *(loi de 2004 et décret 2005-1156)*
- Réaliser des exercices d'alerte et de mobilisation est le seul moyen de vérifier l'efficacité des mesures prévues en cas de catastrophe

# Responsabilités en cas d'évènement

**En cas de dommages causés à autrui et/ou mise en danger de la vie d'autrui, des responsabilités peuvent incomber au maire, à la commune en tant que personne morale pour certaines activités, aux membres du conseil municipal et aux agents territoriaux dans certaines conditions.**

# Responsabilités en cas d'évènement

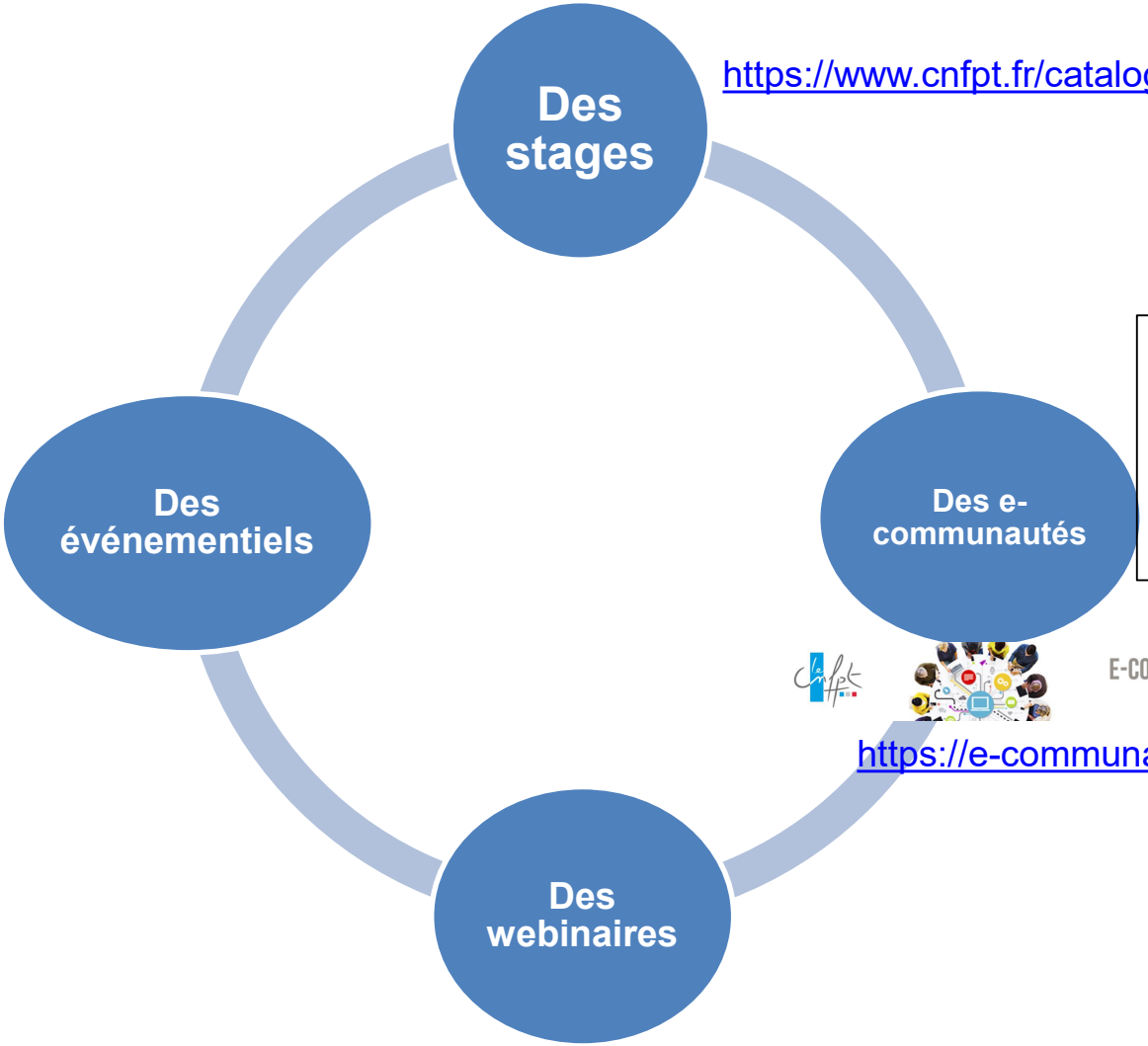
## Sont concernés

- **Le maire** dans l'exercice de ses pouvoirs de police générale et spéciales (défaut de signalisation, d'information, d'alerte – absence ou insuffisance de travaux pour prévenir ou atténuer les conséquences d'un risque majeur – méconnaissance des obligations particulières liées à la présence d'un danger grave et imminent – défaut de contrôle des digues),

- **la commune** en tant que personne morale en cas d'infractions pénales commises dans l'exercice d'activités susceptibles de faire l'objet de délégations de service public, et en cas de responsabilité administrative,

- **les élus** dont le maire et les membres du conseil municipal, également les agents territoriaux en cas de faute suffisamment grave pour être appréciée comme étant détachable du service et en cas d'infractions pénales.

# L'offre du CNFPT




https://www.cnfpt.fr/catalogue/

- Eau, assainissement milieux aquatiques
- Urbanisme
- Pompiers, sécurité…



E-COMMUNAUTÉS
S'INFORMER, PARTAGER, SE FORMER ENTRE PAIRS

https://e-communautes.cnfpt.fr/home

**Rencontres Nationales de l'ingénierie territoriale** les 11 et 12 mai 2023 à Montpellier
*Urgence climatique, crise énergétique: le défi de la sobriété*

# L’offre du CNFPT: exemples de stages

## La prévention et de la sécurité civile et publique

- Itinéraire conseiller en management des risques
- Module IMPACT (Immédiat Management Planification Action)
- Formation Plan communal de sauvegarde (PCS)
- Des modules dédiés à la gestion de crises dans les formations managériales de l’INET.

## L’eau et GEMAPI

- La prévention des risques liés à l'eau avec les solutions fondées sur la nature (convention OFB, portage CNFPT)
- L'approche écosystémique et la gestion intégrée de l'eau dans un contexte de pression liée au changement climatique (convention OFB, portage CNFPT)
- La protection des captages d'eau potable
- Le risque inondation : bâtir une stratégie de résilience
- Les milieux aquatiques et la prévention des inondations
- La prospective et l’optimisation de la gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI)
- Le suivi et les travaux de la gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI)

## Le Littoral

- La stratégie de gestion, de préservation et d'aménagement du littoral
- La préservation des écosystèmes littoraux et compatibilité des aménagements
- La connaissance et l'évaluation du risque littoral
- Le changement climatique en zone littoral : le recul du trait de côte
- L'aménagement du littoral avec les solutions fondées sur la nature (SFN)

## La planification et l'aménagement

- La prise en compte des risques naturels dans les documents de planification et les opérations d'aménagement
- La culture des risques naturels dans la planification territoriale

https://www.cnfpt.fr/catalogue/

# Merci de votre attention